

GRAND PRIX DES 3 ANS

4ème(P/ 3385), — 02/04/2023 14h45, LA MARTINIQUE

PLAT, 1.900 meters, Corde à GAUCHE, Terrain BON SOUPLE (3,4)

8.600 (4.300, 1.720, 1.290, 860, 430)

ARRIVEE OFFICIELLE: 7 Engagés. 1 Supplémentaire. 7 Partants Définitifs. - PMH -

Temps du 1er : 2. 4.67 (Redk : 1. 5.61)

COURSE A CONDITIONS

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **3 ans**. **Poids : 55 k**. Les chevaux nés et élevés hors Caraïbes porteront 4 k.

Versement à la poule des propriétaires : 150 euros à l'engagement.

Les remises de poids, prévues par l'Article 104 du Code des Courses au Galop, ne sont pas applicables dans ce prix.

Décisions des commissaires

La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant supérieure ou égale à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop. A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu le jeune-jockey Sarah AKARI-SOUIDA NE en ses explications, l'ont sanctionnée par une interdiction de monter pour une durée de 1 jour, pour avoir sollicité 6 fois sa pouliche avec sa cravache. (1ère infraction - 6 sollicitations). Le poulain ZALON a fait l'objet d'un prélèvement biologique.

Informations

Conformément aux dispositions de l'article 196 du Code des Courses au Galop, les résultats des courses sont publiés sous réserve des modifications qui y seraient éventuellement apportées, à la suite de réclamations, d'appels ou d'une décision prise par les Commissaires de France Galop en application dudit code.

Place	Cheval	N°	Père/Mère	Écart au précédent	Couleurs	Propriétaire	Entraîneur	Dép./Pays Ent.	Jockey	Poids	Gain	Prim.	Prim.	Suppl.	Equipement(s)	Écurie	Éleveurs prop. elev.
-------	--------	----	-----------	--------------------	----------	--------------	------------	----------------	--------	-------	------	-------	-------	--------	---------------	--------	----------------------

1	ZALON H.P.S. 3 A.	01	Par: ZIZANY et NUNEZ (ZIETEN)	(Corde:05)		MR GEORGES ADREA	G. ADREA	972	MME SARAH AKARI-SOUIDANE	58 kg (59 kg)	4.300	3.233	979	S	ANN	JC. CAMPOS, N. CAMPOS, RAY. CAMPOS
---	--------------------------	----	-------------------------------	------------	---	------------------	----------	-----	--------------------------	------------------	-------	-------	-----	---	-----	------------------------------------

Place Cheval	N°	Père/Mère	Écart au précédent	Couleurs	Propriétaire	Entraîneur	Dép./Pays Ent.	Jockey	Poids	Gain	Prim. prop.	Prim. elev.	Suppl.	Equipement(s)	Écurie	Éleveurs
2	LA PANTHOURIE F.PS. 3 A.	03	Par: BIRCHWOOD et BOCCA BIANCA (Corde:02) (SADDEX)		MR DANIEL SINGARIN	S. JOUSSELIN	972	GABRIEL BON	58 kg (57,5 kg)	1.720	1.293	391	NNN		MME E. PETIT, MME H. PETIT	
3	LUNE DE FRANCE F.P.S. 3 A.	06	Par: BROOX et LADY LINN (LINNGARI)		MR JEAN-CHARLES DELASSE	MME L. DUPELIN LALUNG	972	JEREMY MOISAN	54 kg (53,5 kg)	1.290	970	293	NNL		JC. DELASSE	
4	EMERSON M.PS. 3 A.	02	Par: PEDRO THE GREAT et SANS RETENUE (TAMAYUZ)		MME ANGELA THIBAUT	S. JOUSSELIN	972	CEDRIC REYNAUD	59,5 kg (59 kg)	860	646	195	ONN		THOUSAND DREAMS, F. BUZON, MME I. ILLEGEMS	
5	YEDDER H.P.S. 3 A.	05	Par: ECLAIR DU FADA et DIONAEA (PANIS)		MR DIDIER FRANCISQUE	MME L. DUPELIN LALUNG	972	MME LUANA DUPELIN LALUNG	54 kg (55 kg)	430	323	97	ONL		E. PETIT	
6	TI MANZELLE RISK F.P.S. 3 A.	07	Par: BANYAN TREE et ONLY YOU (COUNTRY REEL)		MR HUGUES JEAN LOUIS	H. JEAN LOUIS	972	ANTHONY BERNARD	54 kg (53,5 kg)				NNL		H. JEAN LOUIS	
7	L'INTREPIDE PIETRA F.P.S. 3 A.	04	Par: PEDRO THE GREAT et SENSUELLE (TIGER HILL)		MME ANGELA THIBAUT	MME A. THIBAUT	972	JEAN-BAPTISTE VIGIE	58 kg (57,5 kg)				NNN		MME A. THIBAUT	